

DÉFINITION DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : L'UIPP S'INQUIÈTE DES CONSÉQUENCES DU REJET DES CRITÈRES PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN !

L'UIPP s'inquiète des conséquences du rejet par le Parlement européen de la définition des perturbateurs endocriniens proposée par la Commission européenne et donc des délais nécessaires pour disposer de ces critères.

Puisqu'il faut redémarrer les discussions, nous souhaitons fortement que la science reprenne une place maîtresse dans la définition de ces critères et nos entreprises sont pleinement engagées dans ce processus de dialogue.

Toutefois, nous ne souhaitons pas que cette situation perdure car elle pénalise fortement le secteur de la santé des plantes du fait de ces critères transitoires, en place depuis 2011, mais qui sont unanimement considérés comme non pertinents. Une réponse claire doit être apportée aux demandes des consommateurs européens, des agriculteurs et de l'industrie, et cela doit passer par des critères qui offrent de véritables garanties sanitaires.

L'UIPP tient à rappeler qu'actuellement les substances phytopharmaceutiques sont déjà soumises à une réglementation spécifique prenant en compte leurs principaux effets sanitaires, notamment hormonaux, selon les exigences de la Commission européenne, de l'Efsa et des États-membres, dont la France. Enfin l'UIPP souligne l'importance d'inscrire les mesures envisagées dans un cadre réglementaire harmonisé au plan européen.

Contacts presse

Delphine Guey : 01 41 31 52 05 - 06 08 28 49 12 - dguey@uipp.net
Julie Chaouat : 01 42 12 28 66 - jchaouat@proteines.fr

À propos de l'UIPP :

L'Union des Industries de la Protection des Plantes est une association professionnelle regroupant 22 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques à usage agricole. Depuis le 31 mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par AFNOR Certification selon le référentiel « Quali'OP » spécifique aux organisations professionnelles. Ce référentiel fait reconnaître le savoir-faire et le professionnalisme de l'UIPP et atteste du respect d'engagements de services concrets et mesurable.

Pour nous suivre : www.uipp.org, Twitter : @UIPPorg